

Méthodologie d'accompagnement des entreprises à la mise en place du LABEL RSE Tunisie

1-L'entreprise souhaitant candidater pour le Label RSE Tunisie, manifeste son intérêt auprès de la CONECT, et au mieux envoie une fiche de l'entreprise (un modèle peut être fourni par la CONECT)

2-La CONECT organise une réunion de présentation du Label RSE Tunisie, aux premiers responsables de l'entreprise, afin d'expliquer les modalités de sa mise en œuvre et mieux comprendre les attentes de l'entreprise par rapport à la labellisation.

3-Suite à l'accord et l'engagement de l'entreprise, la CONECT propose un binôme d'experts parmi le pool des experts formés sur le référentiel du LABEL RSE Tunisie et envoie leurs CV à l'entreprise ainsi qu'un projet d'un 1^{er} contrat tripartite de diagnostic à l'entreprise pour validation et signature (Précisant le nombre de J/H prévu ainsi que le coût de cette mission).

4-Une fois le 1^{er} contrat tripartite signé, Les experts sont mis en relation avec l'entreprise et les vis-à-vis RSE désignés. Ces experts envoient un projet de planning d'intervention à valider avec l'entreprise, ainsi que la liste des documents à mettre à leur disposition pour l'analyse documentaire avant le déroulement de la mission sur site.

Ci-dessous une liste non exhaustive des documents demandés :

**Organigramme de l'entreprise*

**La cartographie des activités*

**La liste des réglementations applicables à l'entreprise*

**Les rapports d'activités des deux dernières années incluant le bilan social,*

**Les rapports des missions d'audit et/ou de diagnostic réalisés*

**La liste des projets en cours ou programmés (liés à la protection de l'environnement, projets sociaux et projets de développement de l'entreprise),*

**Le plan d'investissement prévisionnel*

**Le plan de formation de l'année en cours et l'année d'après si disponible,*

**Un exemple de plan d'intégration des nouvelles recrues*

**Un exemple de fiche de fonction*

**Un document explicitant les actions de politique sociale vis-à-vis des collaborateurs, de leurs familles, et des associations locales.*

5-Le binôme d'experts réalise la mission de diagnostic et présente un rapport détaillé et une proposition d'un plan d'actions et d'accompagnement pour atteindre le niveau de label visé (Bronze, Argent ou Or)

6-Le binôme d'experts communique le rapport à la direction de l'entreprise pour avis et validation.

7-Une fois le rapport est validé par l'entreprise, la CONECT organise une réunion tripartite (Entreprise, Experts et CONECT) pour la présentation et la discussion du rapport de diagnostic et pour discuter de la phase suivante, celle de l'accompagnement.

8-Une proposition d'un 2^{ème} contrat d'accompagnement est envoyée à l'entreprise par la CONECT et le binôme d'experts spécifiant un nombre de J/H étalée sur un nombre de mois ainsi que le coût prévisionnel de l'accompagnement, pour mettre en place le plan d'actions proposé afin que l'entreprises puisse atteindre le LABEL RSE selon le niveau visé (Des rapports et des paiements intermédiaires seront prévus selon la durée de l'accompagnement)

9- A la fin de cette phase d'accompagnement, un audit à blanc est réalisé par les experts avec les responsables de l'entreprise,

10. Une dernière réunion de restitution du rapport d'accompagnement est organisée (Entreprise, Experts et CONECT) afin de discuter des résultats de la phase d'accompagnement et prévoir l'audit externe.

11. Un audit externe est réalisé par le Bureau Veritas Certification, conventionné avec la CONECT, suite auquel un comité d'attribution du Label statuera pour attribuer le LABEL à l'entreprise pour une durée de 3 ans.